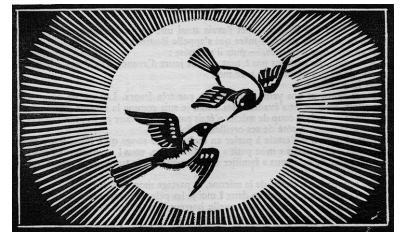


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre e t e n N o r d C h a r e n t e

N° 10, automne-2007. A.P.A.P.P.A., TUSSON, BP 12, 16140 AIGRE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres de notre Association A.P.A.P.P.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le samedi 17 mars 2007 à 16 h 30 à la Salle polyvalente de la mairie de Tusson.

Membres du Conseil d'administration présents : Mireille Léger, Jean-Pierre Lafitte, Léopold Lairaud, Roger Poux, Maryse Fazio, Jacques Audouin, Camille Dubois, Alain Couturier, Pierrette Gay, André Puygrenier, Jean-Paul Louis.

Invités présents : Marc Lafoscade (AMAB), Shan (AMAB) et Jean-Luc Manguy (agriculteur à Londigny).

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents au nombre de 45 et des adhérents représentés au nombre de 97, soit un total de 142 adhérents sur 236. Le quorum est atteint, il peut être procédé aux votes.

L'Assemblée est présidée par Jean-Paul LOUIS en qualité de Président et Madame P. GAY est nommée secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau tous les documents s'y rapportant. La convocation est annexée ci-après :

ÉLECTION DU BUREAU

Le Président a reçu la candidature de Mme Anne-Laure Blaché (La Source, 16290 Moulidars).

D'autre part, les quatre membres du bureau constituant le tiers sortant tiré au sort lors du dernier Conseil d'administration du 22 février 2007, Mme Catherine ANDRIEUX et MM. Camille DUBOIS, André PUYGRENIER, Jean-Paul LOUIS, tous se représentant.

Personne dans la salle ne demandant un vote à bulletin secret, il est proposé de procéder à un vote bloqué à mains levées.

La nouvelle candidate et les quatre candidats à renouveler qui se représentent sont réélus à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES

Nous ouvrons notre 5^e AG comme toujours avec les rapports statutaires, qui seront suivis par la présentation de nos invités. Nous avons choisi cette année de faire venir des acteurs de l'agriculture et de la production biologiques, Jean-Luc Manguy, agriculteur à Londigny en phase de conversion de l'agriculture traditionnelle vers le bio, ainsi que Marc Lafoscade de la MAB (Maison de l'agriculture biologique) et M. Channugan, jardinier bio.

2006 fut une année bien occupée, avec des résultats encourageants d'un côté, des péripéties peu agréables d'un autre : tout cela détaillé dans les Gazettes n° 7 de l'été dernier et N° 8-9, qui vient de paraître. Je ne reviens pas sur les points qui y sont suffisamment exposés et vous aurez l'occasion de vous exprimer à la fin de mon intervention, si des questions restent à débattre.

Les inondations de fin février-début mars ont été commentées comme s'il s'agissait d'un événement exceptionnel. La Charente et tous les ruisseaux sont sortis de leurs lits : à ce qu'il nous paraît, cette situation est en réalité tout à fait de saison. Ce sont les années précédentes qui n'étaient pas ordinaires, avec des niveaux dangereusement bas, et jusqu'à ce début d'hiver où l'on pouvait observer des montées soudaines de niveau, avec la pluie, et des décrues aussi rapides dès que l'épisode pluvieux était passé : signe du très mauvais état des nappes. Et même à présent, il n'est pas dit que les nappes d'accompagnement aient retrouvé leur état normal. Nous jugerons du niveau des rivières en mai-juin.

Après la double victoire au TA puis à la cour d'appel de Bordeaux, annulant les autorisations de construire les bassines que l'on sait – victoire qui a été le déclencheur d'autres actions dans les départements voisins, en Charente Maritime et en Deux-Sèvres – nos actions dans le domaine de la ressource en eau ont rejoint celles du collectif CARG'eau : travail en commun de 15 associations dont la nôtre, de l'UFC Que choisir des 4 départements et des quatre Fédérations de pêche qui à elles seules sont une force puisqu'au total, le collectif CARG'eau peut se prévaloir de 100.000 adhérents. A présent, nous pouvons donc nous adresser à des sociétés aussi puissantes qu'Adour-Garonne, d'égal à égal. CARG'Eau a en effet publié un document sur la gestion de l'eau pendant la campagne 2006, et des propositions d'indicateurs et d'objectifs pour tous les bassins de la région : ces objectifs ne sont pas négociables. On a appris que l'objectif national « eau propre » pour 2015 a été repoussé à 2027. Autant dire que la situation continue à se dégrader d'année en année et que notre génération n'a guère de chance de trouver de l'eau de source au robinet.

Les inondations récentes vont immanquablement pousser les irrigants à s'en prévaloir pour reprendre les mauvaises habitudes qu'ils avaient partiellement abandonnées, contraints et forcés, en 2006. A nous d'être particulièrement attentifs. Nul doute, non plus, que la culture irriguée du maïs reprendra de plus belle dès 2008, d'autant que le cours mondial est explosif.

Avec la culture du maïs, et avec l'essor attendu des agro-carburants (voir Gazette), la menace des OGM devient de plus en plus forte. N'a-t-on pas appris, il y a quelques jours, qu'une variété de pommes de terre OGM allait être plantée dès cette année dans la Somme ?

Jusqu'à présent, c'était la production en hausse de maïs et de colza OGM qui était à craindre : ces productions entrent dans la fabrication de nombreux produits alimentaires industriels. Avec la pomme de terre, c'est autre chose : un légume qui arrive directement dans nos assiettes !

Il a été montré dès 2005 que les cultures OGM de plein champ polluent les espèces naturelles ou cultivées voisines. Les risques pour la santé par la consommation des plantes OGM viennent d'être mis en avant par l'équipe du professeur Séralini : article du *Monde* de la semaine dernière, intitulé « Forts soupçons de toxicité sur un maïs OGM ». Ces risques ont été soigneusement cachés par les multinationales cherchant à imposer partout dans le monde la culture OGM, dont Monsanto est la plus connue. La situation en France est préoccupante : les surfaces plantées d'OGM augmentent d'année en année, sans véritable disposition légale, alors que les sondages montrent qu'une immense majorité de Français y est opposée. Cette opposition de principe est insuffisante pour faire reculer les multinationales dont le profit rapide est l'unique raison d'agir. Pour s'opposer aux OGM, il nous semble indispensable pour des associations comme la nôtre :

1/ d'accompagner la Confédération paysanne, très active dans ce domaine, à mener le combat : pour les sportifs, il y a le repérage des parcelles OGM ; pour les autres, la diffusion sans relâche de l'information qui peut prendre la forme d'interventions dans les grandes surfaces, avec étiquetage des produits soupçonnés de contenir des OGM et qui ne le disent pas, et distribution de tracts ;

2/ de signer la pétition « Un moratoire pour un printemps sans OGM » que nous faisons circuler ici ;

3/ de soutenir les modes de production propres et sains : d'où la présence de nos invités aujourd'hui. Il n'est pas plus contraignant de faire son marché en bio, par exemple en pratiquant l'abonnement au « panier » de légumes ou de viandes, ou en fréquentant des points de vente offrant un grand choix de produits garantis, plutôt que d'acheter n'importe quoi n'importe où. Nous observons, en ce domaine, de réels progrès : citons entre autres le marché bio de Champniers, la ferme de Chassagnes pour les farines, les productions viticoles ou les produits laitiers bio, et la présence, parfois depuis de longues années sur les marchés comme à Ruffec, de jardiniers bio, autant d'exemples d'activités qui se répandent largement. A nous de les aider à poursuivre dans cette voie en étant rigoureux dans nos habitudes alimentaires, en privilégiant autant que possible la vente directe : il ne faut pas perdre de vue que les rayons « bio » des grandes chaînes de distribution produisent des bénéfices dont on ignore s'ils ne vont pas être réinvestis dans des directions tout à fait opposées !

Notre Association pense depuis longtemps organiser une réunion publique d'information sur la question des OGM : nous espérons être en mesure de le faire avant cet été : pourquoi pas à Villefagnan par exemple, dont le maire a pris en 2005 un arrêté anti-OGM ?

Profitions-en également pour conseiller la lecture d'un ouvrage de Jean-Marie Pelt sur les semences, en vente à la Maison de la Presse d'Aigre. Autre source de réflexion, un documentaire autrichien intitulé « Notre pain quotidien » va être diffusé en salles : commentaire des critiques : « Comment on élève les plantes et les animaux qui vont nourrir les humains. Fascinant et effrayant. On prend conscience des sacrifices qu'implique la production de masse. Non seulement la qualité d'être vivant est retirée aux animaux, qui ne sont plus qu'une matière première. Mais les hommes et les femmes au travail apparaissent comme des éléments interchangeables. » (*Le Monde*).

Je termine en soulignant que, contrairement à ce qu'écrivait la *Charente libre* en décembre, l'affaire des actes violents perpétrés à Tusson et Bessé en juin n'est pas du tout « classée » : trois délinquants sont poursuivis et cités à comparaître par le Procureur, au Tribunal de police de Ruffec en mai. Nous nous sommes portés partie civile.

L'attitude du Préfet, dans cette même affaire, nous est apparue malveillante à notre rencontre : c'est pourquoi nous avons demandé à nos avocats de se préparer à déposer plainte contre celui que nous considérons comme le premier responsable des dégradations commises.

Les années passant, nous avons souvent trouvé soutien et conseils judicieux de la part de Charente Nature : que ce soit, pour conclure, l'occasion de vous encourager à assister à son assemblée, toujours instructive et vivante, qui se tiendra cette année à Mornac dans 15 jours exactement, le 31 mars.

Le Président, Jean-Paul Louis

- Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER établi par Madame Maryse FAZIO, trésorière et lu par J.-P. Lafitte.

Les recettes depuis le 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 30 décembre 2006 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents.....	2365.00 €
Subvention.....	0.00 €
Intérêt compte épargne.....	0.00 €
Recettes exceptionnelles.....	0.00 €

soit au total.....2365.00.€

Les dépenses pendant la même période ont été les suivantes :

Papeterie, photos et photocopies couleurs.....	327.00€
Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres)....	439.00€
Fournitures de bureau.....	0€
Documentation, abonnements, Actualités Poitou Charentes.	
Journal Officiel.....	0€
Fournitures, impression de la Gazette.....	0€
Assurances.....	0€
(payées en 2005)	
Manifestation.....	0.00€
Cotisation.....	100.00€
Frais divers, AG du 25/03/2005.....	0€
Honoraires avocat et huissier.....	1763.00€
Location U L M.....	100.00€
Ajustement des centimes.....	1.00€

soit total dépense..... = 2730.00€

Perte de l'exercice 2006.....365.00 €

Ce qui nous laisse au 31 décembre 2006 :

Au compte postal.....	326.26€
provenant de l'excédant d'exploitation de l'année 2005.	

Il est à noter que

1°/ 1000.00 euros de provision ont été versés à notre avocat pour la plainte à déposer en 2007 contre le Préfet (objet : déroulement de la manifestation du 13 juin 2006 et commentaires du préfet ès qualité).

2°/ que le litige avec le cabinet de notre ancien avocat est soldé au 31/12/2006 en notre faveur par le bâtonnier de l'ordre des avocats de la Vienne.

Les provisions faites seront donc annulées si besoin est par le cabinet comptable.

COMMENTAIRES

Par rapport aux prévisions 2006 faites en décembre 2004,	
Dépenses prévues.....	2154.00€
Dépenses réalisées.....	2730.00€
Recettes prévues.....	2164.00€
Recettes réalisées.....	2365.00€

Les bilans officiels faits par le cabinet du Commissaire aux Comptes Fabre et Noutary de Bordeaux, seront communiqués aux administrations concernées.

Je vous propose donc **d'accepter les comptes en l'état** et de reporter en à nouveau les soldes chiffrés ci dessus.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008

DEPENSES		RECETTES	
EDF/GDF		COTISATIONS	2200,00 €
FOURNITURES :		SUBVEN-	
.fournitures d'entretiens	0 €	TIONS	
.petit matériel de bureau	0 €	.état	
.petites fournitures informatiques	0 €	.conseil régional	
.papier	0€	.conseil général	
		.mairie	
		.autres organismes publics	
		.autres organismes privés	
LOCATION DE MATERIEL	0 €	DONS	0 €
LOCATION DE LOCAUX	70,00 €	RECETTE DE MANIFESTATIONS	0 €
ASSURANCES	350 €		
DOCUMENTATION	100 €		
PHOTOCOPIES	150 €		
PRESTATION D'INTERVENTIONS	600 €		
DIVERS	180 €		
DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENT DES BENEVOLES	0 €		
AFFRANCHISSEMENT	300 €		
TELEPHONE	0 €		
IMPOTS ET TAXES	0 €		
FRAIS DE PERSONNEL	0 €		
FRAIS BANCAIRES	60 €	SOUS-TOTAL	2200,00 €
ORGANISATION	0 € 450 €	Reprise solde créditeur prévisionnel 2007	10,00 €
TOTAL	2200€	TOTAL	2210,00 €

Pour clore l'Assemblée, lecture est donnée du Rapport moral par Mireille Léger, Vice-Présidente.

DE NOUVELLES HAIES DANS LA CAMPAGNE CHARENTAISE

Il est toujours utile de rappeler les rôles de la haie

Les fonctions de la haie ont été étudiées et démontrées. Ses rôles agronomiques, comme ceux de brise-vent, d'abri d'auxiliaires des cultures... ne sont pas facilement mesurables, et ne rentrent pas dans des calculs économiques. Ses rôles environnementaux sont de plus en plus mis en avant, en tant qu'espace de biodiversité et corridor faunistique, particulièrement en secteur cultivé. Son rôle épurateur (nitrates, phosphore...) contribue à améliorer la qualité de l'eau. Son implantation, par exemple en rupture de pente, et les racines des arbres qui la composent et qui fissurent le sol en profondeur, permettent à la haie de jouer un rôle majeur pour la circulation et l'infiltration de l'eau. La haie est considérée comme un élément paysager majeur, indissociable d'un cadre de vie de qualité, propices aux activités comme la chasse, la randonnée. Elle peut aussi contribuer à insérer dans le paysage des bâtiments d'activités agricoles ou artisanales. Le consommateur associe la qualité du territoire d'où il est originaire, à celle du produit lui-même. Le rôle de production de la haie, en particulier pour le bois de chauffage, connaît un vif regain d'intérêt. A côté de la bûche, brûlée en insert, se développe l'usage de la plaquette forestière, ces copeaux de bois obtenus par le broyage de résidus forestiers ou suite à la coupe de haies, approvisionnement des chaudières individuelles ; une filière d'approvisionnement pour des chaudières collectives est à l'étude. Il ne faut pas oublier l'opportunité de produire quelques

billes de bois d'œuvre, à condition de former et de tailler ces arbres.

En ce qui concerne le réchauffement climatique, pour le stockage du carbone, il faut garder à l'esprit qu'un kilomètre de belle haie est équivalent à un hectare de forêt.

La haie est traditionnellement associée au bocage, toutefois, elle peut aussi trouver sa place en zone de grandes cultures sous forme d'un maillage moderne adapté au découpage parcellaire. Dans ces plantations, Il ne faut pas oublier les arbres isolés et les petits bosquets.

La haie moderne

La haie a payé un lourd tribut à la modernisation de l'agriculture. La mécanisation de l'entretien, s'il a permis de rendre celui-ci plus facile, a aussi souvent dégradé la haie. Il ne faut pas oublier la graphiose de l'orme, la haie privées de ses arbres sous des fils électriques, les arbres abattus au bord d'une route pour des raisons de sécurité.

Depuis une vingtaine d'années, on replante des haies, la majorité de ces haies modernes est implantée par des agriculteurs, mais aussi des communes. Sur un même territoire, leur collaboration permet des réalisations significatives.

Les grands principes de plantation

- un travail du sol soigné,
- Pour les végétaux, des espèces locales d'arbres et d'arbustes en mélange, de taille 40 à 60 centimètres et à racines nues. Ils devront être adaptés au type de sol,
- un paillage du sol, afin de simplifier l'entretien de la plantation, et limiter la concurrence de l'herbe. Si les premières plantations ont été réalisées avec du film plastique, actuellement des matériaux biodégradables sont préconisés. Qu'ils soient issus du territoire comme la paille, la plaquette forestière, ou disponible dans le commerce comme le feutre,
- Sur des sols superficiels et séchant comme les petites Groies, il est préférable de planter tôt en saison (dès la fin novembre), afin que les jeunes plants profitent de l'humidité hivernale pour installer leur système racinaire, à l'inverse, dans des terrains peu drainant et engorgés l'hiver, il faut mieux planter en fin d'hiver, les racines ne sont pas des organes aquatiques,
- L'utilisation de paille en guise de couverture du sol nécessite de recharger en paille, la ligne de plantation, au moins l'année suivante.

Des mesures en faveur des haies

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, carte communale ou PLU (Plan Local d'Urbanisme), les communes peuvent classer et protéger des haies. Elles ont aussi la possibilité, comme les propriétaires privés, de demander le classement de haies par arrêté préfectoral, dans le cadre de la Loi Paysage.

La Région et le Département de la Charente peuvent soutenir des projets de plantation publics et privés, sous certaines conditions.

UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LES PANIERS BIO SOLIDAIRES EN CHARENTE

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

L'AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, est un mode de distribution de paniers, qui peut se composer de fruits et légumes, d'œufs, de viande, de fromage et qui est basé sur un **contrat solidaire entre un groupe de consommateurs et une ferme bio locale**. Un lieu de distribution est défini et chaque semaine le groupe de consommateurs se réunit pour venir chercher son panier. Ce partenariat repose sur un préfinancement des paniers (le plus souvent en début de mois pour le mois à venir)

ce qui permet au producteur de voir venir et de prévoir la quantité de légumes à semer ou de viande à produire. D'autre part ce fonctionnement assure une qualité gustative et sanitaire des produits car les fermes de Charente fournissant des AMAP sont toutes en bio.

Dans ce système, la proximité entre le producteur et les consommateurs est privilégiée, les adhérents peuvent faire des remarques et des suggestions sur les variétés produites, s'intéresser au mode de production. Enfin, c'est un mode d'organisation convivial où le producteur invite les consommateurs sur sa ferme pour découvrir comment il travaille et parfois pour venir donner un coup de main pour la récolte de fruits par exemple. C'est aussi l'occasion pour les consommateurs d'échanger des recettes pour cuisiner des légumes que l'on n'a pas l'habitude de préparer.

Les AMAP en Charente

La création des premières AMAP en Charente date de 2005. Elles se sont construites autour d'une volonté commune de producteurs et de consommateurs charentais qui souhaitent avoir des produits locaux, qui aient du goût tout en respectant l'environnement. Fin 2006, il y avait 4 AMAP en fonctionnement et à partir de la fin du printemps 2007, les AMAP du Haut Busson, du Potager de la Tude et des saveurs de la Boissière proposeront des paniers de légumes bio chaque semaine. Ces démarches ont permis l'installation de jeunes producteurs qui n'auraient sûrement pas pu le faire s'ils avaient dû vendre leurs légumes par les circuits de distribution classiques.

Cette dynamique de création de nouvelles AMAP se poursuit, en témoignent les deux nouveaux projets de création; elle favorise le développement d'activités locales et peu polluantes (agriculture bio et peu de transport de marchandises), ainsi que le contact entre les milieux urbains et ruraux d'une même région.

Si vous souhaitez partager cet engagement citoyen, rejoignez une des AMAP de Charente.

Liste des AMAP de Charente en 2007

Quatre AMAP sont en place depuis 2005.

L'AMAP du Maine Blanc :

Constituée autour de Jean Noël LEGER (Bessac) existe depuis novembre 2004.

Livraison de paniers de légumes, de pain et de légumes secs de la ferme le lundi soir sur la place du lavoir (commune de Voeuil et Giget).

La Présidente est Anne Marie Gallo (05 45 91 15 82) ou anne-marie.gallo@tiscalif.fr

L'AMAP Viande de Charente :

Constitué depuis avril 2005 autour de plusieurs éleveurs (porcs, volailles, bovins, veaux, moutons). Engagement de prendre au moins 4 colis de viande dans l'année ou bien 12 poulets.

Livraison sur la place de Voeuil et Giget.

Il y a une personne référente par producteur qui gère les commandes et prévient les adhérents de la livraison.

La trésorière est Martine Hubert (05 45 95 30 15) ou : martine.hubert@laposte.net

L'AMAP du jardin du soleil

Constitué autour de Shan (Marsac), existe depuis juin 2005

Livraison de paniers de légumes le vendredi soir à la ferme et le jeudi soir à Angoulême (au centre Rives de Charente dans le quartier Saint Cybard).

La Présidente est Pascale Aubert (05 45 65 45 96) , trésorière est Véronique Jean (05.45.93.61.19)

L'AMAP Les jardins de la Charreau

Constitué autour de Nora depuis juin 2005

Livraison de paniers de légumes, miel, le jeudi soir à la fruitière du lycée de l'Oisellerie.

La Présidente est Michèle Lang (05 45 61 18 17)

AMAP en cours de création

AMAP des jardins de la Tude (légumes)

Benjamin Hovart

Les 4 puits -16480 Sainte Souline –Tel : 05.45.98.71.67

Distribution : Cognac

Prochaine réunion le mercredi 4 Avril 2007 à l'église St Antoine à Cognac

AMAP les saveurs de la Boissière (légumes)

Christophe Correia

La Boissière - 16410 Torsac - Tél : 05 45 68 42 30 ou Port : 06 13 91 82 74

Distribution sur Angoulême

Prochaine réunion d'information le mardi 3 Avril à 20h00 à la maison des peuples à Angoulême

AMAP du Haut Busson (légumes)

Jean-Luc Bellet

Haut Busson - 16 210 Bardenac - Tél : 05 45 98 25 09

Distribution à Chalais

Et aussi :

Livraison de paniers de légumes sur commande avec Xavier Chanssard à Pougny (Nord Charente) ☎ 05 45 31 99 73

OGM

« Contrairement à de nombreuses affirmations émanant de l'emballage médiatique, Borloo n'a annoncé le 20 septembre aucune décision ni aucun moratoire sur les OGM. Seul fait nouveau : le Ministre de l'environnement a reconnu qu'« on ne peut pas contrôler les disséminations » et il en tire une conclusion « donc, on ne va prendre aucun risque ». Mais il n'annonce pour cela aucune mesure concrète. En évoquant l'idée d'une suspension des cultures jusqu'au vote d'une loi qu'il a annoncé pour avant le printemps prochain, il ne fait que confirmer ce que tout paysan sait déjà : sous nos latitudes, on ne cultive pas le maïs entre octobre et mars. Cela lui permet d'éluder notre demande de moratoire tout en l'instrumentalisant pour précipiter le débat sur la loi. La FNSEA en profite pour signifier qu'elle récusé la légitimité du Ministère de l'environnement pour débattre de la question des OGM et va demander à Sarkozy de désigner pour cela ses complices installés au Ministère de l'agriculture et/ou de la recherche. Par la même occasion, elle espère, comme elle l'a déjà tenté sans succès en juillet, délégitimer définitivement le Grenelle pour toutes les questions touchant à l'agriculture (pesticides, agrocarburants, certification agriculture raisonnée...) question qu'elle veut régler uniquement lors des Assises de l'Agriculture qui suivront. Elle peut compter pour cela sur la complicité active du Ministère de l'Agriculture. » Guy Kastler (Les Amis de la Terre).

Pour vous informer :

Conférence de Jacques Testart

Agronome et biologiste

« O.G.M. : avantages et désavantages »

Mardi 2 octobre 2007 à 20h 30

Espace Franklin, Angoulême

Pour adhérer :

Collectif Vigilance OGM Charente : 05 45 31 07 65

05 45 67 20 97 / 05 45 31 38 36